

## Département du Lot

N/REF : ST/20092024.354

### DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

LE PRESIDENT DU GRAND FIGEAC,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213.I à L 2213.6,  
 VU le Code de la Voirie Routière,  
 VU le règlement de voirie du GRAND-FIGEAC  
 VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière deuxième partie,  
 VU l'arrêté n° DRCP/2013/179 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Figeac  
 Communauté,  
 VU l'arrêté du Président n° 24-2020 portant délégation de fonction et de signature au septième vice-président,  
 M. Michel LAVAYSSIERE,  
 VU la demande en date du 19 Septembre 2024 présentée par Mme Cambra Estelle représentant la société SAUR  
 (Chemin de l'Oustalet 46800 Montcuq), à l'effet de procéder à des travaux pour se raccorder sur le réseau AEP existant  
 (Chemin de Bullac) VC 9 sur la commune de Boussac,  
 VU l'avis des Services Techniques,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'entreprise SAUR sera autorisée à procéder aux travaux comme décrits ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation est valable le 07 octobre 2024.

Avant tout démarrage de travaux vous devrez prévenir M Eric ROCHE (Grand Figeac) au 07 87 87 03 41

**ARTICLE 3** : Les travaux devront être réalisés de la manière suivante par l'entreprise :

- Repérage des divers réseaux auprès des concessionnaires avant tout démarrage des travaux,
  - Sciage du revêtement,
  - Réalisation de la tranchée avec **évacuation des déblais**,
  - Les tranchées longitudinales seront sous accotement avec une traversée de route perpendiculaire à la chaussée
  - La voirie sera refaite de la manière suivante :
    - o Lit de pose (q5) : sable (ep : 5 cm)
    - o Enrobage des canalisations (q5) : sable (ep : 20 cm)
    - o Partie Inférieure du Remblai (q4) : GNT 0/31,5 (ep : variable)
    - o Partie Supérieure du Remblai (q3) : GNT 0/31,5 (ep : 30 cm)
    - o Couche de base (q2) : Grave émulsion 0/10 (ep : 10 cm)
    - o Couche de roulement (q2) identique à l'existant : Bicouche
    - o Surlargeur de réfection : 40 cm minimum
  - Les accotements seront remblayés de la même manière et laissés en 0/31.5
  - L'entretien des abords reste à la charge du pétitionnaire jusqu'à parfaite consolidation,
  - Les accès riverains devront obligatoirement être maintenus, ainsi que les accès des véhicules d'incendie et de secours,
  - **Dans tous les cas le revêtement final sera identique au revêtement présent avant le démarrage des travaux,**
  - Tous les matériaux seront évacués et les abords du site nettoyés après exécution des travaux,
  - Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré, ni sur chaussée, ni sur accotement,

**ARTICLE 4** : La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, l'entreprise prendra toutes dispositions utiles, notamment vis à vis des piétons et usagers de la voirie. Un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement devra être pris par le Maire de la Commune avant toute intervention (à demander par l'entreprise à la Mairie).

**ARTICLE 5** : Une signalisation de chantier réglementaire devra être mise en place par l'entrepreneur sous sa responsabilité.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté devra obligatoirement :

- être affiché sur le chantier par le pétitionnaire,
- et transmis aux sous traitants concernés.

**ARTICLE 7** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions en vigueur.

**ARTICLE 8** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 9** : Madame la Directrice Générale des Services du Grand Figeac, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FIGEAC, le 20 septembre 2024

Le Président



Vincent Labarthe

Copies : - Mairie de Boussac  
- Service Ordures Ménagères  
- Hôpital  
- La Dépêche du Midi  
- Stephane Thuillier  
- CCLSOMIPY@SAUR.COM



**Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>**

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
 des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers <sup>(3)</sup>**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
 Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

Sous voirie ..... Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale \_\_\_\_\_ mètres \_\_\_\_\_ mètres  
 Tranchée transversale \_\_\_\_\_ mètres \_\_\_\_\_ mètres  
 Fonçage \_\_\_\_\_ mètres \_\_\_\_\_ mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
 Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande  
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb  
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine  
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>   
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

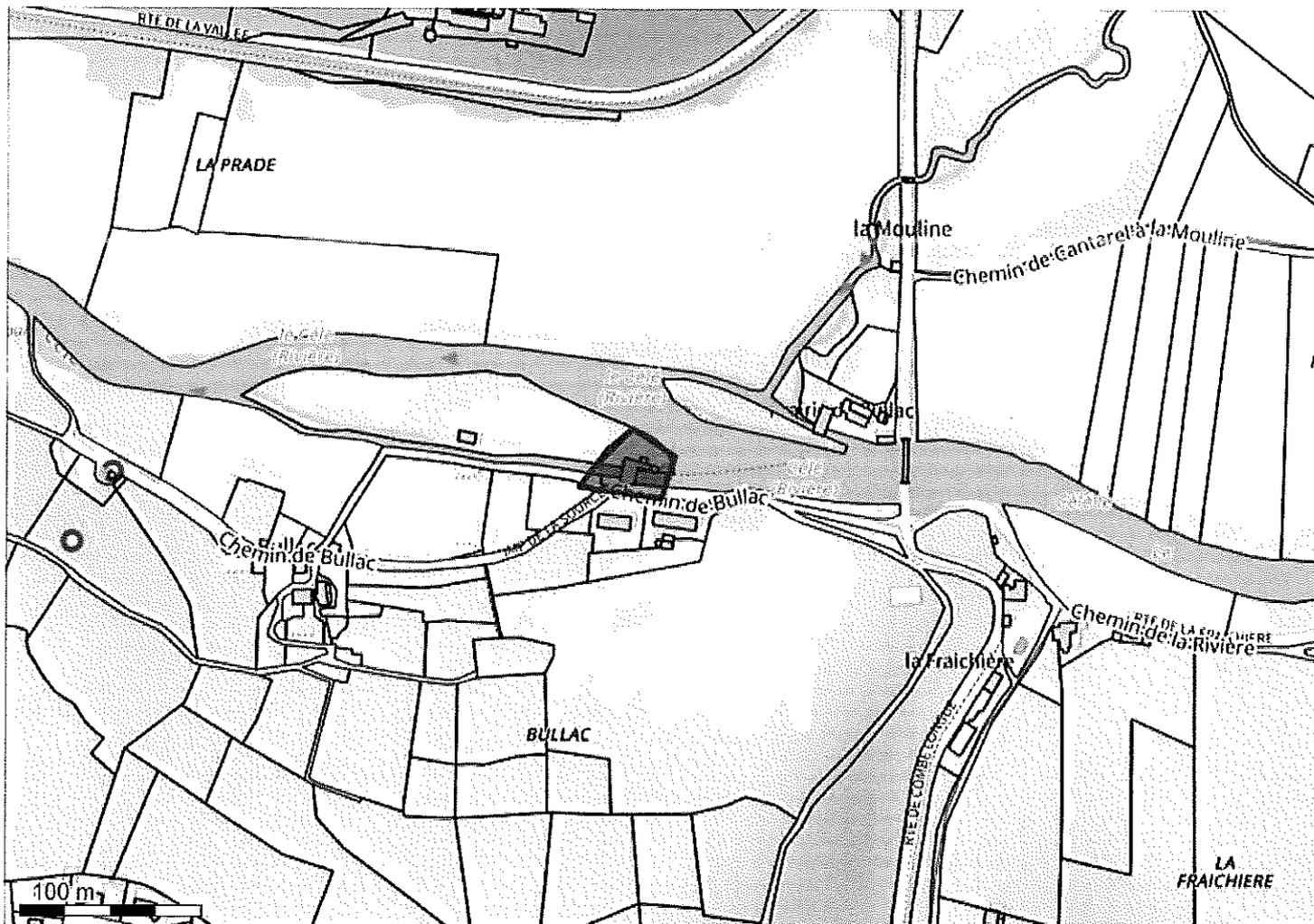
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : MONTCUQ ..... Le : 1 | 9 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 4 |

Nom : CAMBRA ..... Prénom : Estelle ..... Qualité : .....

 Sogelink<sup>®</sup>

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.91515904,44.59644476 1.91545945,44.59630724 1.91536289,44.59609333 1.91478353,44.59615063 1.91498738,44.59634162 1.91515904,44.59644476</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(44.596445 1.915159);(44.596307 1.915459);(44.596093 1.915363);(44.596151 1.914784);(44.596342 1.914987);(44.596445 1.915159);

